



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Anita GUIBERTEAU

tél : 05 46 27 44 41

anita.guiberteau@charente-maritime.gouv.fr

**Secrétariat général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

**Commission de suivi de site
Société Rhodia Opérations
La Rochelle**

Compte rendu de la réunion
du mercredi 10 mai 2023 à 14 heures
salle Jean Moulin — Préfecture

Liste des participants

Collège « Administration de l'État » :

M. CAYRON	Secrétaire Général de la Préfecture de Charente-Maritime
M. TAVEL	Chef de l'unité bi-départementale 17/79 DREAL
Mme COUTY	Inspecteur de l'environnement, UD 17/79 DREAL
Mme FEUILLET	Chef du bureau de la défense civile et de la planification, Direction des Sécurités - Préfecture

Collège « Élus des Collectivités territoriales ou EPCI » :

M. DUBOIS	Conseiller municipal, ville de La Rochelle
M. RAPHEL	Conseiller communautaire, Communauté d'agglomération de La Rochelle
Mme DESVEAUX	Conseillère départementale de la Charente-Maritime

Collège « Riverains et associations » :

M. ZIELSINKY	Comité de quartier de Laleu, La Pallice La Rossignollette
M. LE CREFF	Comité de quartier de Laleu, La Pallice, La Rossignollette
M. RENOU	Comité de quartier de Port Neuf
M. KONEY	Association UFC Que Choisir

Collège « Exploitants » :

M. S. S	Directeur de la société Rhodia Opérations
M. J-D. R	Responsable HSE - société Rhodia Opérations
Mme D. L	Responsable Sécurité des procédés/Environnement - société Rhodia Opérations

Collège « salariés » :

M. G. B Secrétaire de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail de la société Rhodia Opérations

Collège « Personnalités qualifiées » :

M. PLISSON Responsable Mission Développement Durable, Grand Port Maritime de La Rochelle

Étaient également présents :

Mme BELLY Unité bi-départementale 17/79 DREAL
Mme GLEMAIN Chef du service Risques Majeurs et sécurité civile à la mairie de La Rochelle
M. BOUTIN CDA de La Rochelle
Mme GUIBERTEAU Responsable du pôle ICPE – bureau de l'environnement – Préfecture

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la Commission de suivi de site du 8 novembre 2022
- Présentation du bilan du 1^{er} juillet au 30 décembre 2022 de l'inspection des installations classées
- Présentation par la société Rhodia Opération du bilan de l'année 2022 en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement
- Présentation des conditions de stockage des matières radioactives et des dispositifs de mesure mis en place
- Présentation des projets de modifications envisagées sur le site en application de l'article D.125-31 du Code de l'environnement
- Questions diverses

14 H 00 – Début de la réunion

M. CAYRON salue l'assemblée, se présente et ouvre la séance par le premier sujet à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte rendu de la commission de suivi de site du 8 novembre 2022

M. CAYRON demande aux membres de la commission s'ils ont des modifications ou remarques à apporter au compte rendu de la précédente séance.

En l'absence d'avis contraire, celui-ci est adopté.

2 - Présentation du bilan du 1^{er} juillet au 30 décembre 2022 de l'inspection des installations classées

Mme COUTY rappelle que l'établissement est classé Seveso seuil haut et qu'il a fait l'objet d'une visite d'inspection le 1^{er} septembre 2022 portant sur la sous-traitance et la protection parasismique des installations. Celle-ci a donné lieu à des constats favorables et à des constats nécessitant des actions.

Constats favorables :

- Mise en œuvre d'un système de maîtrise des activités réalisées par les prestataires,
- Identification du personnel des entreprises extérieures travaillant sur le site,
- Mention des exigences spécifiques en terme de sécurité dans les autorisations de travaux,
- Mise en place d'un accueil sécurité des prestataires et renouvellement annuel,
- Formalisation des ouvertures de chantier et des clôtures de travaux.

Constats nécessitant des actions :

- Mettre en œuvre une évaluation de la criticité des prestataires et le processus de gestion des prestataires décrit dans la note du groupe Solvay « gestion des sous traitants »,
 - Intégrer dans les plans de prévention des analyses de risques spécifiques aux mesures de maîtrise des risques,
 - Réaliser un bilan des audits de la sous traitance afin d'alimenter l'évaluation des prestataires et la revue de direction,
 - Réaliser des plans d'inspection des équipements soumis au plan de modernisation conformes à la réglementation,
 - Transmettre un plan de mise en conformité des constatations relevées sur un équipement critique au séisme lors de la visite du site.

Une deuxième visite d'inspection portant sur le système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre a été organisée le 21 septembre 2022 et a également donné lieu à des constats favorables et à des constats nécessitant des actions.

Constats favorables :

- Déclaration des émissions de CO2 conformément au plan de surveillance et à la réglementation européenne,
- Déclaration des niveaux d'activité conformément au plan méthodologique de surveillance et à la réglementation européenne.

Constats nécessitant des actions :

- Communiquer les suites données aux recommandations de vérification du dispositif de comptage d'énergie thermique d'une des chaudières,
 - Réaliser un contrôle du diaphragme du compteur (mesure de vapeur) de la chaudière afin de quantifier son usure,
 - Justifier de la réalisation de la vérification à intervalle régulier du compteur vapeur d'une chaudière utilisée en secours.

3 - Présentation par la société Rhodia Opérations du bilan de l'année 2022 en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement

Le Directeur de la société Rhodia Opérations indique que le site de La Rochelle est le leader mondial de la fabrication de produits de performance à base de terres rares et qu'il abrite des activités de recherche et d'innovation visant à réduire l'impact sur les ressources hydriques et la biodiversité.

La Responsable Sécurité des procédés/Environnement indique que, dans le cadre de la prévention des risques, la société a réalisé différents investissements pour un coût total de 3,68 millions d'euros, sachant qu'1,1 million d'euros a été consacré aux investissements relatifs à l'hygiène, la sécurité et l'environnement (HSE).

Le Responsable HSE précise que le site possède les meilleurs standards de sécurité.

M. le Président sollicite des précisions sur la *lock box*.

Le Responsable HSE répond qu'il s'agit d'un système de cadenas utilisé lors des déconsignations, la culture « sécurité » constituant le fondement de l'activité du site.

Par ailleurs, dans le cadre du système de gestion de la sécurité (SGS), l'accent a été mis sur la gestion des situations d'urgence, mais également sur les formations, la surveillance des performances à travers les retours d'expérience et les contrôles du SGS.

La Responsable Sécurité des procédés/Environnement indique que la maîtrise des procédés, la conception et la gestion des modifications, les audits du système de management environnemental et les revues de Direction contribuent également à la sécurité du site.

Le Directeur de la société Rhodia Opérations ajoute qu'un système de déclarations et d'analyses permet, à travers un formulaire, de rendre compte des incidents qui sont ensuite analysés par le Comité de Direction chaque lundi. Des indicateurs internes permettent de mesurer le nombre de soins sur douze mois glissants. Depuis un an, le site est en constante amélioration.

Le Responsable HSE indique qu'en 2023, le programme de réduction des risques comprend des actions relatives à la sécurité, à la sûreté et à l'environnement, notamment en faveur de la transition écologique.

Le Directeur de la société Rhodia Opérations indique que l'audit de certification ISO14001 du mois de mars 2023 n'a pas donné lieu à des non-conformités majeures et mineures.

La Responsable Sécurité des procédés/Environnement présente ensuite le tableau de surveillance des effluents aqueux qui montre des progrès continus en flux et en concentration. Grâce aux investissements réalisés, les flux de nitrate d'ammonium sont en constante amélioration et l'objectif consiste à réduire de plus de 90 % les rejets d'azote d'ici 2027.

Les rejets aqueux respectent les seuils de flux annuels et les concentrations. Les rejets atmosphériques font également l'objet d'une surveillance par un organisme accrédité. Ils respectent également les valeurs limites d'émissions (VLE).

Le Directeur de la société Rhodia Opérations annonce que 28 salariés ont été recrutés en 2022 et que d'ici cinq ans, 30 % des salariés partiront à la retraite. La transmission du savoir et des connaissances spécifiques constitue donc un enjeu dans un bassin d'emploi relativement tendu.

4 - Présentation des conditions de stockage des matières radioactives et des dispositifs de mesure mis en place

Le Directeur de la société Rhodia Opérations indique que les matières thorifères sont entreposées en fûts sous forme de nitrate et d'hydroxydes de thorium et qu'elles sont recouvertes d'une plaque de béton de 20 centimètres d'épaisseur. Les contrôles des autorités compétentes sur le stockage historique montrent qu'aucune activité ne vient augmenter ce stock depuis 1994 et qu'aucune importation présente et à venir de matière première ne contient de traces de radioactivité. De plus, des études additionnelles sont également régulièrement réalisées sur le milieu récepteur, notamment dans la baie de La Rochelle. Elles démontrent l'absence de risque lié à la radioactivité pour les riverains et pour l'environnement.

En conséquence, alors que l'exposition naturelle moyenne en France est de 2,9 mSv/an, celle autour du site atteint 0,04 mSv/an et l'exposition artificielle s'élève à 0,5 mSv/an contre 1,6 mSv/an pour la moyenne nationale.

M. RENOU sollicite des précisions sur le contrôle des fûts.

Le Directeur de la société Rhodia Opérations répond qu'un échantillonnage est réalisé par un organisme agréé sans ouvrir les fûts à l'air libre.

M. RENOU demande si un planning de déstockage est envisagé.

Le Directeur de la société Rhodia Opérations répond par la négative.

M. RAPHEL souhaite savoir si les données relatives à la radioactivité sont traitées dans le plan qualité global de Solvay.

Le Directeur de la société Rhodia Opérations répond que le site étant certifié ISO 9001, il détient la compétence en termes de radioprotection.

M. RAPHEL s'enquiert du volume du stockage.

Le Directeur de la société Rhodia Opérations indique que le site stocke 20 000 tonnes de thorium et 6 000 tonnes de substances actives.

M. RAPHEL se demande si le bâtiment 129 est en cours de construction.

Le Directeur de la société Rhodia Opérations répond par l'affirmative.

Mme DESVEAUX remarque que l'absence de transparence alimente un certain fantasme dans la population, notamment sur la présence de radioactivité sur le littoral. Le site devrait donc transmettre une présentation vulgarisée afin de communiquer sur les études réalisées sur l'entreposage.

Le Directeur de la société Rhodia Opérations répond que dans le cadre du projet du Grand port, le site a bien transmis un tel document. Celui-ci démontre que les sédiments historiques ne sont pas plus importants que dans la Loire.

M. PLISSON ajoute que la dernière étude a été réalisée en 2019 sur le plan d'eau du Port. Elle montre bien que la qualité des sédiments est garantie en surface et en profondeur et cette étude est rendue publique.

5 - Présentation des projets de modifications envisagées sur le site en application de l'article D.125-31 du Code de l'environnement

Le Directeur de la société Rhodia Opérations indique que le Groupe Solvay projette de diviser les activités existantes de son site de La Rochelle en deux entités indépendantes à travers le projet Po2. Dans ce cadre, l'unité de traitement des effluents de Rhodia Opérations sera amenée à traiter ses propres effluents et ceux de la future entité. La station relèvera alors de la rubrique 2750 « Station d'épuration collective d'eaux résiduelles industrielles en provenance d'au moins une installation classée » et constituera donc une nouvelle activité permanente soumise à autorisation.

Mme FEUILLET s'enquiert de la date de la séparation.

Le Directeur de la société Rhodia Opérations répond que la séparation en deux entités s'effectuera en fin d'année.

M. le Président demande si ce projet est source d'inquiétude chez les salariés.

Le Secrétaire de la CSSCT répond que les salariés ont émis un avis défavorable sur ce projet, celui-ci étant financier et non industriel.

Le Directeur de la société Rhodia Opérations précise que ce projet n'induit pas de rupture technologique, même si cette séparation induit deux stratégies industrielles différentes.

M. LE CREFF souhaite savoir si les deux sociétés resteront rattachées au Groupe.

Le Directeur de la société Rhodia Opérations répond par l'affirmative. Toutefois, les salariés seront répartis au sein de ces deux entités.

Le Secrétaire de la CSSCT souligne que la répartition des salariés pose problème, la capacité d'absorption des investissements étant diminuée.

Mme GLEMAIN se demande si le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) permet à ces deux sociétés de travailler au sein du même site.

Mme COUTY répond par l'affirmative.

Mme GLEMAIN souhaite savoir si des études de dangers ont été réalisées sur la zone nord du site.

Le Directeur de la société Rhodia Opérations répond par la négative, aucun projet de développement n'étant à ce jour concret.

Mme GLEMAIN remarque que le site de Bolloré Logistics à Rouen, qui fabrique des batteries, a été touché par un spectaculaire incendie. Elle se demande si un tel incendie pourrait également survenir sur le site de La Rochelle.

Le Directeur de la société Rhodia Opérations répond que le site de La Rochelle fournit uniquement le matériau pour la fabrication de batteries qui sont ensuite assemblées au sein d'autres sites.

M. RAPHEL remarque que la consommation d'eau de ville est passée de 16 000 m³ en 2021 à 29 000 m³ en 2022.

La Responsable Sécurité des procédés/Environnement répond que la consommation d'eau de ville s'avère nécessaire pour produire de l'eau déminéralisée.

M. PLISSON souhaite savoir si les flux d'azote dans les rejets aqueux comprennent des nitrates.

La Responsable Sécurité des procédés/Environnement répond qu'ils comprennent des nitrates et de l'ammonium.

Mme DESVEAUX suggère de revoir l'arrêté, les seuils étant aujourd'hui très élevés.

Mme COUTY précise que les dossiers sont en cours d'instruction.

Le Directeur de la société Rhodia Opérations indique que même si le site a démontré, année après année, une amélioration continue en la matière, un investissement de près de 50 millions d'euros serait nécessaire pour réaliser l'ensemble de ces améliorations et que des partenariats sont donc indispensables.

Mme DESVEAUX salue les efforts réalisés par l'établissement.

M. KONEY demande si l'augmentation des températures en période estivale induit des risques pour le personnel.

Le Responsable HSE répond qu'en période estivale le site modifie les horaires de travail, adapte les équipements de protection individuelle et anticipe les productions.

M. KONEY se demande si un plan de prévention a été établi.

Le Directeur de la société Rhodia Opérations répond que le suivi des températures élevées en période estivale fait l'objet d'une démarche volontariste, sans plan d'action clairement défini.

Le Secrétaire de la CSSCT ajoute que des chemises, développées par la Direction centrale, permettent de travailler dans de meilleures conditions en période estivale tout en étant résistante aux risques chimiques.

6 - Questions diverses

Ce point n'appelle aucune remarque.

15 heures 40 – Clôture de la réunion

La Rochelle, le - 2 JUIN 2023

Le Président


Emmanuel CAYRON

